

ATTESTATION

Présence de cobalt

Cluses le 20/06/2026

Nous vous rappelons qu'en tant que distributeur et utilisateur en aval des substances que nous commercialisons, ce sont nos fournisseurs qui ont l'obligation de communiquer les informations relatives à ces substances.

Nous devons donc nous rapprocher de ceux-ci, lesquels effectuent eux-mêmes les vérifications nécessaires auprès de leurs propres fournisseurs.

Nous vous confirmons avoir engagé une démarche auprès d'eux afin de nous assurer du respect de ces obligations réglementaires.

Lorsqu'un produit est concerné, notre fournisseur émet une nouvelle Fiche de Données de Sécurité (FDS) et nous la transmet dès sa mise à jour.

À ce jour, nous vous informons que les produits chimiques que nous utilisons contiennent du cobalt. Nous vous précisons également que notre fournisseur a procédé aux enregistrements nécessaires auprès des organismes compétents.

Les traitements concernés sont le Zinc et le Zinc-Nickel.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet afin de suivre l'évolution de cette réglementation.

La Direction